

Carcassonne, le 25 mars 2021

COURRIER
ARRIVÉE

31 MARS 2021

ARS Occitanie
DD 11

**Monsieur le Directeur Général
Madame la Déléguée Départementale
Adjointe**

Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale Aude
14 rue du 4 septembre – BP 48
11021 CARCASSONNE CEDEX

Réf : HM/NK/01-2021

Objet : avis d'instruction ARS

Monsieur le Directeur Général,
Madame la Déléguée Départementale Adjointe,

Veuillez trouver ci-après les avis de la Chambre d'Agriculture de l'Aude concernant les dossiers d'instruction de régularisation administrative et instauration des périmètres de protection des captages : forage des Clottes, territoire de Montredon-des-Corbières et Néviau, pour lesquels vous nous avez sollicités.

Forage des Clottes (territoire de Montredon-des-Corbières et Néviau) :

- Nous demandons que ne s'appliquent pas sur les PPR1, 2 et 3 de restrictions à l'activité agricole allant au-delà des mesures du plan d'action à venir du captage prioritaire de Mailloles-Croix Blanche dont l'aire d'alimentation recouvre les PPR concernés
- L'accès à l'eau d'irrigation doit rester possible sur ces périmètres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, Madame la Déléguée Départementale Adjointe, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Philippe VERGNES



BARRIERE, Jean-Jacques (ARS-OC/DTARS-11/POLE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEME

De: ROUX Isabelle <isabelle.roux@onf.fr>
Envoyé: lundi 22 mars 2021 15:38
À: BARRIERE, Jean-Jacques (ARS-OC/DTARS-11/POLE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTS)
Objet: Régularisation administrative des périmètres de captage - commune de Montredon des Corbières

Bonjour,

Par courrier en date du 16 février dernier, vous nous avez fait parvenir pour avis le dossier d'instruction relatif à la régularisation administrative et instauration des périmètres de protection du forage des Clottes situées sur la commune de Montredon des Corbières.

Après lecture des documents, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

Cordialement,



Isabelle Roux

Agence Territoriale Ariège - Aude - Pyrénées Orientales

Gestionnaire foncier

61, avenue Georges Guille

CS 20055

11890 CARCASSONNE Cedex 09

04 68 11 40 22 - 06 23 54 47 47

isabelle.roux@onf.fr

Service émetteur : Pôle S.P.E.
Affaire suivie par : Jean-Jacques Barrière
Courriel : Jean-jacques.barriere@ars.sante.fr
Téléphone : 04 68 11 55 09
Réf. : PSPE/JJB/02/2021
Date : **16/02/2021**

Monsieur le Directeur Départemental
De la Chambre d'Agriculture
Service Polyculture
ZA Le Sautès à Trèbes
11878 CARCASSONNE CEDEX 9

Objet : Régularisation administrative et instauration des périmètres de protection du captage,

**Forage des Clottes FE 2019 destiné à l'alimentation AEP du Pôle Santé et de la ZAC
Montredon des Corbières-Néviau.**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour avis, le dossier d'instruction (CD),
relatif à l'affaire citée en objet.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir vos observations **dans un délai
d'un mois** afin de permettre la poursuite de l'instruction de ce dossier dans les meilleurs
délais possibles. Je vous remercie par avance.

**P/Le Directeur Général de l'ARS Occitanie et par
délégation
L'adjointe au directeur de la DD de l'Aude**

Dominique MESTRE-PUJOL

PJ : 1CD

Service émetteur : Pôle S.P.E.
Affaire suivie par : Jean-Jacques Barrière
Courriel : Jean-jacques.barriere@ars.sante.fr
Téléphone : 04 68 11 55 09
Réf. : PSPE/JJB/02-2021
Date : 16/02/2021

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques
105, Boulevard Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX 9

Objet : Régularisation administrative et instauration des périmètres de protection du captage Forage des Clottes FE 2019 destiné à l'alimentation AEP du Pôle Santé et de la ZAC Montredon des Corbières-Néviau.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour avis, le dossier d'instruction (CD) relatif à l'affaire citée en objet.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir vos observations **dans un délai d'un mois** afin de permettre la poursuite de l'instruction de ce dossier dans les meilleurs délais possibles. Je vous remercie par avance.

**P/Le Directeur Général de l'ARS Occitanie et par
délégation
L'adjointe au directeur de la DD de l'Aude**

Dominique MESTRE-PUJOL

PJ :1 CD

Service émetteur : Pôle S.P.E.
Affaire suivie par : Jean-Jacques Barrière
Courriel : Jean-jacques.barriere@ars.sante.fr
Téléphone : 04 68 11 55 09
Réf. : PSPE/JJB/02/2021
Date : **16/02/2021**

Monsieur le Directeur Départemental
Office National des Forêts
61, avenue Georges Guille
BP1074
11870 CARCASSONNE CEDEX 9

Objet : Régularisation administrative et instauration des périmètres de protection du captage,

**Forage des Clottes FE 2019 destiné à l'alimentation AEP du Pôle Santé et de la ZAC
Montredon des Corbières-Névian.**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour avis, le dossier d'instruction (CD),
relatif à l'affaire citée en objet.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir vos observations **dans un délai
d'un mois** afin de permettre la poursuite de l'instruction de ce dossier dans les meilleurs
délais possibles. Je vous remercie par avance.

**P/Le Directeur Général de l'ARS Occitanie et par
délégation
L'adjointe au directeur de la DD de l'Aude**

Dominique MESTRE-PUJOL

PJ : 1CD